



[ACTUALITÉS](#) +

[PORTRAITS](#)

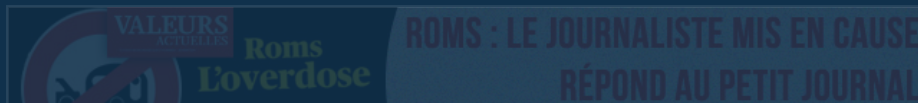
[INFOGRAPHIES](#)

[VIDÉOS](#) +

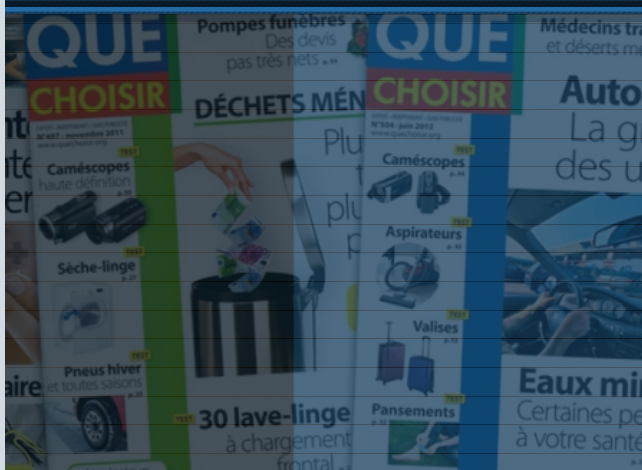
[NEWSLETTER](#)

[AIDEZ L'OJIM](#) +

[NOUS CONTACTER](#)



ACCUEIL / DIFFAMATION ET MANQUEMENT À L'ÉTHIQUE : QUE CHOISIR CONDAMNÉ



PARTICIPEZ
DÉVELOPPEMENT



RECHERCHER

DIFFAMATION ET MANQUEMENT À L'ÉTHIQUE : QUE CHOISIR CONDAMNÉ

le 1 mai 2013 dans Médias

[TÉLÉCHARGER EN PDF](#)



LES JOURNALISTES PEUVENT FAIRE ET DÉFAIRE LES RÉPUTATIONS, VOIRE RUINER UNE ENTREPRISE OU UN INDIVIDU.

Le magazine *Que Choisir* s'est fait une réputation dans le domaine. Il avait déjà été condamné dans une affaire où il affirmait que certains produits étaient cancérigènes ⁽¹⁾, menaçant de fermeture le laboratoire qui les produisait. *Que Choisir* vient d'être condamné par la 17^{ème} Chambre de Paris (jugement du 25 mars 2013) pour diffamation envers Gérard Lhéritier, propriétaire de la société *Aristophil* (investissement en lettres, manuscrits originaux et autographes). Cette condamnation légère sur le plan pécuniaire (1 € et 1500 € à titre de dommages et intérêts) est lourde sur le plan journalistique. *Que Choisir* est condamné à publier le jugement dans les sept jours suivant le jugement sous astreinte de 100 € par jour de retard.

Mais l'auteur des articles, [Erwan Seznec](#), persiste, et là il s'agit de manquements très graves à l'éthique journalistique. Sous un faux nom (une soi-disant cliente japonaise) début avril, il attire chez lui un commercial vendant les produits d'*Aristophil* qu'il filme et enregistre à son insu. L'Ojim s'est procuré l'enregistrement du coup de fil passé par le journaliste à la personne piégée :

« Oui. Bonjour monsieur D....., je m'appelle

ARTICLES RÉC



Le coup de gueule de François Rollin « viré comme un malpropre » de France Inter
Publié le 22 juillet 2015



Des candidats de télé-réalité face à Daech pour promouvoir l'immigration
Publié le 22 juillet 2015



Charlie Hebdo, première « entreprise solidaire de presse »
Publié le 21 juillet 2015



Quand le magazine Elle empoisonne ses lecteurs
Publié le 21 juillet 2015



Silence des médias sur les violences du 14 juillet
Publié le 20 juillet 2015



Denis Tillinac fustige le conformisme de la presse régionale
Publié le 20 juillet 2015

Saisie des archives d'un photographe de Taranis News :

Erwan Sez nec, je suis journaliste à *Que Choisir*. Euh... Vous aviez rendez-vous ce matin avec une personne appelée Mme Hayakawa, je voulais en discuter un peu avec vous. On a, on a enregistré l'entretien et on l'a filmé. Quelques, quelques points qui m'ont, qui m'ont un peu surpris dans, dans votre présentation du, du produit. Voilà. Bien, écoutez, je suis joignable au 06.....- 06Euh... Le RDV avec Mme Hayakawa cet après midi n'a pas lieu d'être comme vous l'imaginez. Euh... Si vous souhaitez venir avec des représentants d'Aristophil ou des représentants de Finestim, il n'y a aucun souci. On pourra faire ça dans nos locaux. On se trouve près de la place de la Nation. Comme ça, on pourra regarder le film ensemble et écouter la bande ensemble si vous le voulez pour avoir vos commentaires. Merci beaucoup. À bientôt. »

Si une caméra cachée dans une entreprise peut être admise, se présenter en inventant une cliente japonaise fictive, inviter CHEZ SO un commercial de bonne foi ressemble à un simple montage.

Cette affaire en rappelle une autre. En avril 2010 *France 2* présentait dans son émission *Les Infiltrés* sous un jour très défavorable le groupe bordelais Dies Irae et la paroisse Saint-Eloi. Le journaliste Matthieu Beurier s'était introduit dans le groupe sous un faux nom et avait manipulé des enfants pour leur faire tenir les propos qu'il souhaitait entendre. Mathieu Beurier (avec le producteur de l'émission et le président de l'époque de *France Télévisions*) est maintenant mis en examen pour « atteinte à la vie privée, publication d'un montage et escroquerie ». À l'époque le responsable de Dies Irae avait perdu son emploi et dû déménager pour protéger sa famille.

S'agit-il encore de journalisme ? Le SNJ empêtré par le corporatisme ne réagit jamais dans ce type d'affaires. Comme le fait remarquer Yves Agnès dans le *bulletin de mai 2013 de l'APCP* (Association de Préfiguration d'un Conseil de Presse en France) « **Il serait peut-être temps que les professionnels de l'information, surmontant leur vanité et leurs divisions, arrivent à se poser les vraies questions sur le discrédit du public à leur égard.** »

On ne saurait mieux dire.

(1) Sur des études allemandes fantaisistes *Que Choisir* avait affirmé que certains pansements gastriques et intestinaux des Laboratoires Beaufour (maintenant Ipsen) provoquaient des cancers chez les rats. Cette affirmation reprise au journal de 20h de *TF1* avait entraîné un effondrement des ventes et failli provoquer la disparition pure et simple de la société et la perte de plus de 1000 emplois.

Crédit photo : montage Ojim (cc)

VOIR AUSSI : DROIT DE RÉPONSE DE QUE CHOISIR À L'OJIM



Mots-clefs : Erwan Sez nec, France 2, France Télévisions, Matthieu Beurier, Que Choisir

FRANCE 3 : LAURENT BIGNOLAS VIRÉ PAR COURRIER DES CONS : LE JOURNALISTE

ordre public ou état policier ?
Publié le 19 juillet 2015

La mairie de Madrid crée un site pour corriger les journalistes
Publié le 19 juillet 2015

VOIR AUSSI

- Libération : une faute grave ?
- Le Petit Journal pris à partie par des manifestants
- Affaire des Infiltrés : trois mises en examen
- Alain Bazot
- Droit de réponse de Que Choisir à l'Ojim
- 60 millions de consommateurs change de formule
- La faute de Libé : Demorand se justifie, puis s'excuse
- Hervé Guesquière condamné pour diffamation
- Bettencourt : Marianne et Libé condamnés pour diffamation

DERNIERS TWEETS

Tweets Suivre

Letellier Patrick @liberte6996 24 Juil
Le personnel de 60 Millions de consommateurs inquiet pour l'avenir du magazine [ojim.fr/le-personnel-d-...](https://www.ojim.fr/le-personnel-d-...) via @ojim_france
Retweeté par Ojim

Télérama @Telerama 22h
Il ne produira plus "Le Grand Journal" Renaud Le Van Kim, le producteur le plus discret du PAF
[po.st/s8qm1E](https://www.pics.twitter.com/eIMXZ9MK9C)
[pic.twitter.com/eIMXZ9MK9C](https://www.pics.twitter.com/eIMXZ9MK9C)
Retweeté par Ojim

Tweeter à @ojim_france

ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER DE L'OJIM, [CLIQUEZ ICI.](#)



RETROUVEZ L'OJIM SUR FACEBOOK



LES PLUS LUS

EN RAPPORT



© Observatoire des Journalistes et de l'Information Média-tique - 48 Boulevard de la Bastille 75012 Paris

Président : Claude Chollet - Association déclarée sous le n° 1245 (JO du 30 juin 2012)

[Accueil](#) [Médias](#) [Portraits](#) [Vidéos](#) [Qui sommes-nous ?](#) [Aidez l'Ojim à se développer](#) [Charte](#) [Plan du site](#) [Nous contacter](#) [Liens](#)
[Mentions légales](#)